

E FOOT 38

PV N° 347



du jeudi 22 Juin 2017



SAISON 2016-2017

Journal officiel du District de l'Isère de Football



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

Table des Matières

Cette Semaine :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION DES ARBITRES	5
COMMISSION DELEGATIONS	8
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION ...	9
COMMISSION FEMININES	10
COMMISSION FOOT ENTREPRISE.....	11
COMMISSION FUTSAL	12
COMMISSION DES REGLEMENTS.....	13
COMMISSION SPORTIVE	14
COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE....	16
COMMISSION TECHNIQUE	17
COMMISSION DES TERRAINS.....	18
COMMISSION D'APPEL	20

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr



APPEL	04 76 26 87 72
ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

NOS PARTENAIRES



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 20 JUIN 2017

CARNET NOIR

Le Président du District de l'Isère,
 Les membres du District de l'Isère,
 Le personnel administratif et technique,
 Tiennent à présenter leurs condoléances très attristées
A Claude (membre de la Commission de Discipline et des Arbitres) et Stéphane MORE,
(membre de la Commission des Arbitres), suite au décès de sa maman et Grand-mère.

Appel aux Bénévoles

Appel à candidatures

Vous êtes animés de la même passion sportive et du principe d'entraide à notre discipline, rejoignez-nous, devenez membre d'une des différentes commissions du District de l'Isère de Football. Disponibilité (surtout le mardi après-midi)



Faites acte de candidature par courrier ou mail (district@isere.fff.fr) en précisant votre identité, vos coordonnées et votre parcours sportif (résumé).

Date butoir réception des candidatures : le 27 juin 2017.

CHALLENGE FAIR PLAY ET SPORTIVITE PAR EQUIPE

La remise du Challenge de la sportivité Seniors aura lieu le lundi 10 juillet 2017 à 18h30 au siège du district de l'Isère.

liste des heureux récipiendaires :



CHALLENGE FAIR PLAY ET SPORTIVITE PAR EQUIPES SENIORS 2016-2017	
10 JUILLET 18H30 AU DISTRICT DE L'ISERE	
VAREZE	Excellence
ASIEG	Promotion Excellence A
ESTRABLIN	Promotion Excellence B
OYEU	Première Division A
ST PAUL DE VARCES	Première Division B
TOUR SAINT CLAIR	Première Division C
VALLEE DU GUIERS	Première Division D
ST MARTIN D'URIAGE	Deuxième Division A
ASIEG	Deuxième Division B
ECBF	Deuxième Division C
THODURE	Deuxième Division D
VAREZE	Deuxième Division E
VALLEE DE LA GRESSE	U19 Excellence



RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

CAISSE DE PEREQUATION FRAIS D'ARBITRAGE

Cette saison la caisse de péréquation pour les frais d'arbitrage va de l'**Excellence à la 3° Division**. Cela signifie que dans ces catégories vous n'avez plus besoin de payer les arbitres directement au match.

Par contre pour la catégorie de la **4° Division, les féminines, les jeunes, le futsal, le foot entreprise et les Coupes, sauf les finales**, les arbitres devront être payés au match moitié moitié par les 2 clubs.

COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du Mardi 20 Juin 2017

Président : A. SERVE
CTDA : N. BROTONS
Présents : J.M KODJADJANIAN, J VELOSO, J SABATINO.

CARNET NOIR

Le Président, Le Conseiller Technique en Arbitrage, Les Membres, Les Partenaires de la Commission des ARBITRES, Les Arbitres du DISTRICT de L'ISERE de FOOTBALL présentent leurs sincères condoléances à Messieurs MORE Claude et Stéphane, ainsi qu'à sa famille, pour le décès de sa Maman et Grand Mère.

STAGE ANNUEL INFORMATION IMPORTANTE À L'ATTENTION DES ARBITRES ET DES OBSERVATEURS

Veuillez prendre note dès à présent que tous les arbitres de catégories D1, D2 D3 et D4, les arbitres assistants agréés LIGUE, les arbitres assistants de DISTRICT, les jeunes arbitres, les féminines et les observateurs appartenant au DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL sont dans l'obligation d'effectuer le

STAGE DE DÉBUT DE SAISON qui s'effectuera le :
SAMEDI 09 SEPTEMBRE 2017 de 8h à 17h
Lieu : TSF de VOIRON ancien (CREPS).

Classements des Arbitres du District de L'ISERE.
Le : Mercredi 28 JUIN 2017 à 17heures

REUNION ARBITRES AUXILIAIRES SAISON 2017/2018

Secteur **NORD.ISERE**

LUNDI 26 JUIN 2017 à 19h30

Lieu : Stade des Muriers 1184 Rue du VERNAY 38300 NIVOLAS-VERMELLE

Pour les inscriptions : Fiche d'inscription sur le site du DISTRICT ou bien par mail à l'adresse suivante : stephane.more@free.fr

Pour tout renseignement contactez Monsieur Stéphane MORE au 06.84.05.53.97

DOSSIER ARBITRES 2017/2018 :

Les fiches de renseignements arbitre pour la saison 2017/2018 sont à remplir en ligne sur le site du District (rubrique Arbitrage, Documents, Dossier Arbitre 2017/2018).



MESSAGE IMPORTANT

COMMISSION MEDICALE ET COMMISSION DES ARBITRES

Nouveau principe : un certificat médical est valable 3 saisons* (*sous réserve de respecter certaines conditions)
Licenciés concernés : Les joueurs amateurs, Les dirigeants (sauf dans le cas où la Ligue ne réclame pas le certificat médical)

Licenciés non concernés Les joueurs sous-contrats (professionnel, fédéral, élite, stagiaire, aspirant, apprenti) Les entraîneurs (Technique régional, Technique National, Educateur Fédéral, Animateur Fédéral) **Les arbitres**

Dossiers médicaux des arbitres : Message à destination des **arbitres** qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur **visite médicale**.

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2017/2018.

Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.

Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier.
De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

* Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.

* Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS.

Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

Merci de votre attention.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE.
Le dossier MEDICAL est téléchargeable sur le site du DISTRICT (lien ARBITRAGE)

CONTACTS COMMISSION :

Président :

André SERVE Port. : 06 82 75 50 07 / Tél. Dom. : 04 74 86 16 63 – Mail : andre.serve@free.fr

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :

Nicolas BROTONS Port. District : 06 95 14 29 38 – Mail District : nicolas.brotons@isere.fff.fr

Le numéro du CTDA n'est pas joignable le week-end (hormis lors des formations qui sont organisées le week-end)

Désignateur arbitres adultes :

Albert BROUTY Port. District : 06 17 14 62 03 / Port. : 06 31 79 46 91 Mail : albertbrouty@aol.com

Désignateur jeunes arbitres :

Eric FIARD Port. District : 06 46 41 36 44 / Port. : 06 70 29 68 27 / Mail : veyet.fiard@yahoo.fr

Désignateur Observateurs :

Jean-Marie KODJADJANIAN Port. : 06 81 81 90 32 – Mail : jmarie.kodja@yahoo.fr

Désignateur Futsal et Foot Entreprises :

Fernand RODRIGUES Port. District : 07 85 98 74 44 / Port. : 06 16 33 38 84 – Mail : fernandrodrigues21@gmail.com

Correspondant Trésorerie : José VELOSO Port. : 07 87 55 57 16 – Mail : jose-veloso@wanadoo.fr

Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :

Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE
KRISTO Dimitri (CDA) : 06 37 97 88 14

Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN
BROUTY Albert (CDA) : 06 31 79 46 91

Secteur NORD-ISERE
MORE Stéphane (CDA) : 06 84 05 53 97

Secteur BIEVRE-VALLOIRE
SERVE André (CDA) : 06 82 75 50 07

COURRIERS

COURRIERS ARBITRES :

Mr HOCINE Halime : Pris note

Mr BEDAR Nadir : Ressort Commission du Statut de L'Arbitrage.

Mr GERACI Keddy : Ressort Commission du Statut de L'Arbitrage.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 20 JUIN 2017

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06.33.54.57.25

PRESENTS : BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC, DENECHERE Gilles

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

La commission de délégation et tous les délégués officiels tiennent à présenter leurs plus sincères condoléances à Jean Marc Boulord membre de la commission suite au décès de son papa, ainsi qu'à Claude More délégué officiel du district suite au décès de sa maman.

Candidature Délégation pour la saison 2017-2018 :

en vue de renfort pour sa commission : la commission de délégation recherche des délégué(e)s pour la saison prochaine. Toute candidature sera étudiée., Date limite de candidature : 31 juillet 2017. Merci d'envoyer vos candidatures à la commission

Profil : connaissance des règlements, relationnel, connaissance informatique obligatoire (tablette et traitement de texte), disponibilité le week-end.

DESIGNATIONS FINALES 24 JUIN A SAINT MARCELLIN :

Samedi 24 JUIN				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué principal	Délégués de Terrain
Challenge U13 Festival Repêchage	DOMARIN 3	CROSSEY	CICERON Fabien	GIROUD GARAMPON Hervé
Coupe Isère U15 à 8	BAJATIERE	BALMES NORD ISERE 3	GUEDOUAR Ridha	BALDINO Cataldo
Coupe Isère U15 à 11 Repêchage	NIVOLAS	TOUR SAINT CLAIR	MONTMAYEUR Marc	DUTCKOWSKI Yoan BUOSI Bernard LOUIS Jannick
Challenge Festival Isère U13	GRESIVAUDAN 2	VALLEE DU GUIERS 2	AHMED HEZAM Zine	HESNI Mohammed
Coupe Isère U15 à 8 Féminine	NIVOLAS	GRENOBLE FOOT 38	MORE Claude	ISSARTEL Jacques
Coupe Isère U15 Pierre Dubois	G ISERE RODHANIENNE	CROLLES	HUGOT Daniel	BOULORD Jean Marc MONTMAYEUR Marc MALLET Marc
Coupe Isère U17 Repêchage	BOURGOIN JALLIEU 2	SEYSSINET 3	BUOSI Bernard	GUEDOUAR Ridha VELOSO José CICERON Fabien

Coupe Isère U17 M Michellet	ECHIROLLES 2	ISLE D ABEAU	DUTCKOWSKI Yoan	HESNI Mohammed LOUIS Jannick MORE Claude
Coupe Isère U19 Repêchage	CROLLES	COTE SAINT ANDRE	BALDINO Cataldo	CICERON Fabien AHMED HEZAM Zine ISSARTEL Jacques
Coupe Isère U19	MANIVAL	LA MURETTE	BOULORD Jean Marc	MONTMAYEUR Marc MALLET Marc HUGOT Daniel

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Réunion Commission du 20 JUIN 2017

Présents : MALLET, GIROUD-GARAMPON, BERT, EL GHARBI, MONTMAYEUR

BONUS-MALUS

Arrêté au PV 347 est sur le site pour toutes les catégories.

La parution officielle n'est pas reprise sur E-FOOT mais dans la rubrique « PROCES VERBAUX »

Le premier tableau reprend simplement les pénalités, le second reprend les pénalités bonifications déduites ainsi que le nombre de points impactant le classement sportif.

CHALLENGE CLAUDE MONTPIED U15-U17-U18 F

La remise des récompenses aura lieu le lundi 3 juillet à 18h30 au siège du district.

RECIDIVE CLUBS

Tableau à jour au PV 346 est sur le site du district.

Les clubs ont reçu l'information par courrier postal et sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.



CHALLENGE FAIR PLAY ET SPORTIVITE PAR EQUIPES

Le tableau global de la sportivité seniors est sur le site
onglet « éthique et prévention »

Liste des clubs récipiendaires

Excellence	VAREZE
Promotion Excellence A	ASIEG
Promotion Excellence B	ESTRABLIN
Première Division A	OYEU
Première Division B	ST PAUL DE VARCES
Première Division C	TOUR SAINT CLAIR
Première Division D	VALLEE DU GUIERS
Deuxième Division A	ST MARTIN D'URIAGE
Deuxième Division B	ASIEG
Deuxième Division C	ECBF
Deuxième Division D	THODURE
Deuxième Division E	VAREZE
U19 Excellence	VALLEE DE LA GRESSE

La remise des récompenses aura lieu le lundi 10 juillet à 18h30 au siège du district.

COMMISSION FEMININES

Réunion du mardi 20/06/2017

Présent: J. Issartel,
Excusé(e)s : Annie Brault, Th. Truwant

Boite mail officielle : feminines@isere.fff.fr

Tous les courriers sont à envoyer à la commission féminines : **merci de ne pas mettre inutilement la commission sportive en copie**

COURRIERS : PONT DE BEAUVOISIN, 2 ROCHERS, L A U R A, CLAIX, ECHIROLLES, Mr VINCENT JEANDET, Mr NOLIN, Mlle STRAPPAZON LAURIE

REUNION PLENIERE

La plénière aura lieu le 22 juin au district à 18 h 30, **présence obligatoire**



COUPE DE FRANCE

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant et si possible avant le 15 aout pour avoir un maximum de Qualifiés en La u r a

U18 F

ECHIROLLES est intéressé par le championnat à 11

COUPE U15F / U18F

ATTENTION changement d'horaire

COUPE U15F

Finale : le 24 juin à ST MARCELLIN

NIVOLAS – G F 38 décalé à 14 h

Le Président

Jacques ISSARTEL

06 34 87 23 55

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 20 JUIN 2017 – PV 347

Commission : Farid EL MASSOUDI, Xavier ROCHETTE, Patrick MONIER.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise : foot-entreprise@isere.fff.fr

NOTES AUX CLUBS – ASSEMBLEE GENERALE

Assemblée Générale d'été : tous les clubs doivent être représentés par le président du club. Pas de possibilité de remettre un pouvoir à un autre club. Le président peut cependant donner son pouvoir à un membre (18 ans révolus au 30/06/2017) licencié dans son club.

L'Assemblée Générale aura lieu **vendredi 30/06/2017 à 19h00 au Stade des Alpes à Grenoble** (émargement à partir de 17h30).

NOTES AUX CLUBS – REUNION D'AVANT SAISON

La réunion d'avant-saison concernant le Foot Entreprise aura lieu **mardi 12/09/2017 à 19h00** au siège du District (présence de toutes les équipes, entreprises ou non, disputant les compétitions foot entreprise).



COMMISSION FUTSAL

T. 04.76.26.87.74

REUNION DU MARDI 20 JUIN 2017

Présents (e) : LOUIS J, CARRETERO C, M.J MUFFAT

La Commission Futsal rappelle aux clubs
qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous



Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Coordonnées du Responsable Championnat Séniors : CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

INFO

Les clubs intéressés pour la formation : **Module Futsal Découverte**

La commission technique du District de la LOIRE vous propose un module Futsal découverte le vendredi 7 juillet 2017 à Andrézieux. Inscriptions disponibles sur le site du District de la Loire

Pour plus de renseignements voir page d'accueil du District de la LOIRE, ou contacter Mr Didier ROUSSON CTF de la Loire.

La Ligue AURA organise une formation **Mr SECURITE (obligatoire)** pour les équipes évoluant en Ligue saison 2017/2018 le **24/06/2017** à VILLEURBANNE au siège de la Ligue de 9h00 à 13h00

- **REUNION DE FIN DE SAISON le 23/06/2017 à 18h30 au District de l'Isère de Football :**

- Bilan de la saison 2016/2017.
- Info de la Ligue AURA pour la saison 2017/2018.
- Directives du DIF pour la saison 2017/2018.
- Infos et questions diverses.

ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL :

Celle-ci se déroulera le 30/06/2017 au stade des Alpes à Grenoble.

TOUS LES CLUBS SONT TENUS D'ETRE REPRESENTES sous peine d'une sanction financière (260 euros). Conformément à l'article 12.3 des Statuts du District,
Le représentant direct du Club est le Président du dit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président. (Modèle sur PV ou sur le site).
Le représentant d'un Club ne peut pas représenter d'autres Clubs.

Pour plus de renseignements, voir le site du DIF.

COMMISSION DES REGLEMENTS

Tél. 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 20 JUIN 2017

Présent : M. BOULORD

Excusé(e)s : MME STAËS, MM. BONO, MARTIN, SEGHIER, CHAMBARD, PINEAU, REPELLIN, VITTONI, ROBIN

COURRIER

M. PICARD Brice, arbitre : lors d'un match non joué, le club recevant doit malgré tout compléter la tablette. En l'occurrence, la personne aurait dû/peu modifier votre nom.

RECIDIVE CLUBS

Attendu l'article 39.15 des règlements du DIF ;

Les équipes suivantes n'ont pas effectué les formations demandées.

Ces équipes **sont rétrogradées dans la division inférieure dans laquelle elles doivent évoluer pour la saison 2017/2018.**

MISTRAL : U19 (1^{ère} DIVISION) et U17 (1^{ère} DIVISION)

A.J.A. VILLENEUVE : seniors 2 (3^{ème} DIVISION) et U15 (1^{ère} DIVISION).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

EVOVATIONS

N°246 : MANIVAL / GROUPEMENT SUD DAUPHINE – U19 – EXCELLENCE – MATCH DU 27/05/2017.

La commission pris connaissance de la demande d'évocation du club de MANIVAL pour la dire recevable en application de l'art. 171.2 des R.G. de la FFF, et en ayant fait communication au club de **GROUPEMENT SUD DAUPHINE** afin de lui permettre d'apporter ses observations, ce que ce club a fait le 15/06/2017.

Considérant que par décision en date du 10/05/2017, la Commission de Discipline a suspendu M. BUIGUES Calvin, de 1(un) match de suspension, suite à 3 avertissements, décision applicable à compter du 15/05/2017.

Considérant que ce joueur devait purger sa suspension le 27/05/2017.

Dit que le joueur BUIGUES Calvin, ne pouvait participer à la rencontre.

Considérant qu'en application de l'art. 226.8 des R.G.de la FFF : « *La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension* ».

Par ces motifs :

La C.R. donne match perdu par pénalité au club de GROUPEMENT SUD DAUPHINE pour en reporter le bénéfice au club de MANIVAL,

Inflige une amende de 107€ au club de GROUPEMENT SUD DAUPHINE pour avoir fait jouer un joueur suspendu,

Inflige une suspension de 1 match ferme au joueur BUIGUES Calvin à compter du lundi 26/06/2017.

Transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

PRESIDENT

Jean Marc BOULORD
06 31 65 96 77



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du 20 Juin 2017

Présents : L. Mazzoleni/ F. Agaci / G.Bouat/ D. Guillard / D. Marchal /B.Buosi / C. Maugiron

Excusé(e)s : A. Brault /J. Chambard / M. Hesni

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

HORAIRES FINALES DE COUPES JEUNES

Par suite des conditions climatiques avec des températures très élevées annoncées ce samedi 24 juin, la commission sportive a pris la décision de retarder les rencontres prévues l'après-midi dans les conditions suivantes :

Matches disputés sur le terrain de la Saulaie retardés de 1H30

Matches disputés sur le terrain Soranzo, retardés de 1H00

Le Tirage au sort ou l'annonce des poules D1, D2, D3, D4, sera fait en public au District le mardi 4 Juillet à 18h30. Par conséquent les engagements D1, D2, D3 et D4 sont à faire avant le 03/07/17 23h59.

Rappel Art 3 Titre 1 RG du D.I.F : « Les engagements doivent être enregistrés ou confirmés sur Footclubs suivants les dates fixées par les commissions concernées. Tout engagement sollicité hors délais ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie. »

Pour rappel l'Excellence devient D1 pour la saison 2017-2018, la Promotion d'Excellence devient D2, la 1^{er} Division D3, la 2^{ème} Division D4, la 3^{ème} Division D5 et la 4^{ème} Division D6

U13

Les classements définitifs seront consultables la semaine prochaine sur le site avec la prise en compte du défi jonglage en Excellence et Promotion d'Excellence.

U15 A 11

[En fonction de la communication des classements annexes \(Bonus/Malus, fair Play et Sportivité par équipe, Récidive club, statut de l'arbitrage\), les montées et descentes seront communiquées lors de la réunion du 27 juin.](#)

U17

[En fonction de la communication des classements annexes \(Bonus/Malus, fair Play et Sportivité par équipe, Récidive club, statut de l'arbitrage\), les montées et descentes seront communiquées lors de la réunion du 27 juin.](#)

U19

En fonction de la communication des classements annexes (Bonus/Malus, fair Play et Sportivité par équipe, Récidive club, statut de l'arbitrage), les montées et descentes seront communiquées lors de la réunion du 27 juin.

SENIORS

Montées, maintiens et descentes:

Les informations suivantes sont publiées à titre indicatif suite à la mise à jour provisoire du bonus- malus paru au PV 346, à la parution du challenge de la Sportivité et du Fair Play, de la récidive club. La présente parution est donc indicative et ne pourra être entérinée qu'après homologation de toutes les rencontres et que toutes les procédures en cours ou à venir des commissions de discipline, de règlements, d'appel, du statut de l'arbitrage et éthique aient été traitées.

Excellence :

Accèdent à la PHR : Eybens, St Maurice l'Exil, Varèze

Descentes de PHR : Sassenage, Charvieu 2

Descendent en Pro. Excellence(D2) : Echirrolles FC, Rachais 2, Martinerois

Promotion Excellence :

Accèdent à l'Excellence(D1) : Vallée Gresse 2, St André le Gaz, Isle d'Abeau, Cote St André 2

Descendent en 1° Division(D3) : FC Voiron Moirans, Veurey, Claix, Crolles, Vezeronce-Huert, Eybens 2, ECBF, Jarrie Champs 2

1° Division :

Accèdent à la Promotion Excellence(D2) : U.O.P, La Murette, Sud Isère, Vallée de la Gresse 3, Artas-Charantonay, En. Foot Etang, Vallée du Guiers 2, ASP Bourgoin, St Paul de Varcès.

L'accession de St Paul de Varcès découle de l'application de l'article 24-2

Descendent en 2° Division (D4) : Creys- Morestel 2, St Georges Commiers, Pont de Claix, Vallée d'Hien, Charvieu 3, Crolles 2, FC Voiron Moirans 2, Eybens 3, Goncelin, Vezeronce-Huert 2

Repêché en 1° Division(D3) : Isle d'Abeau 2, du fait de l'impossibilité d'UNIFOOT 2 d'accéder à la D3

2° Division :

Accèdent à la 1° Division (D3) : Grésivaudan, Versoud, Sassenage, Ruy, Four, Noyarey, Miribel, Biliou, Beauvoir, Beaurepaire, UOP 2 soit 11 montées, UNIFOOT 2, la 12^{ème} équipe qualifiée pour cette accession ne peut être retenue du fait que l'équipe première de ce club évolue en D3

Descendent en 3° Division(D5) : Rochetoirin, Gières 3, Vourey, Cassolard, Sérezin, Passin, BOSS, Domène 2, FC Voiron Moirans 3, Vallée d'Hien 2, Cote st André 3, Vinay.

Repêché en 2° Division(D4) : 4 Montagnes du fait de la non accession de l'équipe de Rives 2

3° Division :

Accèdent en 2° Division(D4) : La Sure 1, Champagnier, Pontcharra, Seyssins 2, St Cassien 2, Miribel 2, Anthon, Les Avenières, Dolomieu 2, OL. Villefontaine, Estrablin 2, O.N.Dauphiné 3, Liers, soit 13 montées la 14^{ème} équipe Rives 2 par application du règlement de la récidive club ne peut accéder à la D4

Descendent en 4° Division (D6) : Cassolard 2, St André Gaz 3, Collines 2, Cheyssieu 2, St Hilaire de la Cote 2,



PV N° 347 JEUDI 22 JUIN 2017

Veurey 2, Jarrie 3, Turc Moirans, USVO, Valmontoise, Crolles 3, Versoud 2, Villeneuve 2 (application du règlement de la récidive club) Mahoraise (application du règlement de la récidive club), ASCOL 2, Vallée d'Hien 3.

4° Division :

Accèdent en 3° Division (D5) : Pays d'Alleverd, Susville, Tullins 2, St Antoine 2, Liers 2, Brézins, Faramans, Dolomieu 3, Tignieu, O Villefontaine 2.

Les Co- Présidents

L.Mazzoleni / F. Agaci

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

REUNION DU MARDI 20 JUIN 2017

Présents : Mrs H. Giroud-Garampon, J. Sabatino, F. Nardin, J. Da Cunha Véloso.

Excusés : Mrs A. Serve, D. Franzin, C. Farrat.

Arbitres :

Mr BEDAR Nadir : La commission vous rappelle que vous avez demandé et confirmé par écrit de quitter le club de TULLINS au mois de Juin 2016.

La commission vous a mis indépendant pour les saisons 2016/2018, par conséquent vous ne pouvez pas représenter le club de RACING CLUB ALPIN FUTSAL pour la saison 2017/2018.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

Mr GERACI Keddy : L'article 33-C du statut de l'arbitrage précise « comportement violent de membres du club, une atteinte à l'intégrité du corps arbitral ou à la morale sportive, dont la commission compétente apprécie la gravité ».

Si vous avez été menacé nous envoyer le dépôt de plainte.

L'article 36 précise les obligations du club envers ses arbitres et ne concerne pas le changement de statut d'un arbitre.

L'article 33 du statut de l'arbitrage et le seul pris en compte pour qu'un arbitre puisse changer de statut.

Si vous quitter le club de RIVES vous devenez indépendant pour les saisons 2017/2019.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

Le Président
H. Giroud-Garampon

Le Secrétaire
J. Sabatino

COMMISSION TECHNIQUE

mardi 20 juin 2017

Compte-rendu de la Journée Nationale U7/U9 en Isère

La Journée Nationale U7/U9 s'est déroulée le samedi 10 Juin 2017 sur 10 sites organisateurs définis en amont par le District de l'Isère (**U7** : Formafoot Bièvre Valloire, AS Sérézin de la Tour, AS Versau, 2 Rochers FC, FC Versoud ; **U9** : Olympique Nord Dauphiné, AS St André le Gaz, AS Tullins Fures, Claix Football et ES Manival).

Les points positifs :

L'organisation des plateaux et le respect des horaires ont été appréciés par les clubs et les enfants. Le temps de jeu effectif global a été respecté sur les différents sites et les temps d'attente permettaient aux jeunes joueurs(ses) de récupérer sans que cela soit excessif.

Le défilé pancarte permet de clôturer cette journée de manière très festive (tant chez les parents, que chez les enfants). De manière générale l'état d'esprit sur les différents sites a été très chaleureux et a permis aux enfants de s'exprimer librement sur les terrains.

Les dotations fédérales (sacs à chaussures, médailles, coupe Défilé Pancarte, tee-shirts) ont été appréciées par les enfants, tout comme la lecture de la charte.

Les points à améliorer :

L'absence de certains clubs est vraiment dommageable et préjudiciable pour les clubs organisateurs mais surtout pour les enfants qui ne peuvent pas participer à cette grande fête du Football d'Animation.

Certains clubs étant inscrits ne se sont pas présentés le jour même causant un problème organisationnel au club recevant.

BILAN

Avec une météo très chaude, la Journée Nationale des U7 et U9 a rassemblé 580 équipes soit environ 4000 enfants de 5 à 8 ans sur le département de l'Isère. Les 10 clubs supports ont fait le maximum afin de garantir un temps de jeu conséquent aux enfants et la possibilité d'affronter des équipes d'un autre secteur géographique est toujours grandement appréciée.

Les jeunes footballeurs/ footballeuses ont participé à la lecture d'une charte du Fair-play et aux différents ateliers mis en place pour les sites U6/U7 (Jeux d'Eveil et Psychomotricité).

Un grand remerciement à tous les clubs ayant joué le jeu pour le plus grand plaisir de leurs enfants et ayant respecté leurs engagements auprès des clubs organisateurs et du District ainsi qu'aux éducateurs/éducatrices de la commission technique et de la commission Football d'Animation pour leur investissement lors de cette opération.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du Mardi 20 Juin 2017

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres Commission : BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE – DUTCKOWSKI YOHAN - TOUILLON JEAN FRANCOIS

Infos Commission Saison 2016/2017 : Vous pouvez joindre la Commission
Le lundi de 10h à 11h30. Tél : 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à: terrains@isere.fff.fr

Courrier envoyé :

- LIGUE : LAURA FOOT (CRTIS)
- CLUB : AS VERSAU
- MAIRIES : GRENOBLE - NOTRE DAME de MESSAGE - ST VERAND

Courriers reçus :

- CLUBS : MOS3R – CREYS en BELLEDONNE –

ECLAIRAGE : Confirmation à prévoir : ST MARTIN D'HERES (Stade Auguste DELAUNE) – En attente de l'information Mairie.

CONFIRMATIONS DE CLASSEMENTS DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

La Commission des Terrains et Installations Sportives rappelle le souhait d'être consultée en amont des projets (terrains, vestiaires, club house, éclairage ...), elle permet d'éviter des non conformités, de faire en sorte que les objectifs des porteurs de projets soient atteints. La CDTIS se tient à votre disposition pour vous conseiller sur la réglementation et la mise en conformité de vos installations.

- **Tous les clubs évoluant dans les différents championnats du District, doivent posséder des installations sportives correspondant à la réglementation de l'article 40 ci-dessous. Il est demandé aux Présidents de clubs de se rapprocher de la CDTIS afin d'étudier la mise en conformité de leur installation sportive.**

Urgence pour les clubs de 1^{ère} Division et Promotion d'Excellence.

En cas d'accession au niveau supérieur de compétition, la mise en conformité conformément au Règlement des terrains devra être réalisée dans les 3 années civiles (renouvelable chaque année) qui suivent l'accession. Le délai prévu en ce cas fera l'objet d'un échéancier entre le propriétaire de l'installation sportive et la FFF, signé par les deux parties dès la première année d'accession

Ci-dessous la liste des Terrains et Installations Sportives dont la confirmation de classement sera effectuée **en 2017**. La CDTIS prendra rendez-vous avec les Clubs et les Mairies concernés.

FONTAINE	STADE MAURICE THOREZ	381690101	Niveau 5	
MORESTEL	STADE MUNICIPAL	382610101	Niveau 5	
NOTRE DAME de MESSAGE	STADE JO PIARULLI	382790101	Niveau 5	28/03/2017
POLIENAS	STADE DE LA MARCOUSSE	382100101	Niveau 5	
SALAGNON	STADE MUNICIPAL	384670101	Niveau 5	En prévision sur 07/2017
ST EGREVE	STADE BALESTRAS 3	383820103	Foot à 11 SYE	Tests avt 30/06/17
ST GENIX SUR GUIERS	STADE DE LA FORET	732360101	Niveau 5 SYE	Tests reçu OK
ST MARTIN D'HERES	STADE AUGUSTE DELAUNE	384210201	Niveau 5 SYE	
ST MARTIN LE VINOUX	STADE INTERCOMMUNAL	384230201	Niveau 6 SY	
ST VERAND	SATADE JM VARLOTAUX	384630101	Niveau 5	19/05/2017

Rappel : Les confirmations de classement des installations sportives se font **tous les 10ans**.

Pour les terrains synthétiques, les tests de qualités sportives doivent être réalisés **tous les 5ans**

Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques :

- LABOSPORT France – 72100 LE MANS : <http://labosport.fr/contact-us/labosport-france>
- NOVAREA – 28000 CHARTRES : <http://novarea-tec.com/contact.html>
- C2S – 38070 ST QUENTIN FALLAVIER : <http://www.c-2-s.fr/contact.php>

Dans le cadre du Règlement de la FFF et selon le code du Sport (art.L. 131.16), une installation utilisée pour l'organisation d'une manifestation ouverte à ses licenciés(es) en compétition officielle doit être classée.

Il a été établi des niveaux de classement en correspondance avec le niveau de compétition recommandée suivant les RG du District de l'Isère (art. 40)

Art 40.1 : Les Installations Sportives des clubs opérant en **Excellence** et **Promotion d'Excellence** seniors masculins du District de l'ISERE doivent être classées de **Niveau 5**.

Note : Les Installations Sportives des clubs jouant à onze en **Excellence** féminine ainsi qu'en U19, U17, et U15 garçons doivent être classées de **Niveau 5**.

	Correspondance Compétition Seniors masculins	Compétition Seniors féminines ainsi que U19 / U17 / U15 garçons
Niveau 5	Excellence - Promotion Excellence	Excellence
Niveau 6	1 ^{ère} division à 4 ^{ème} division	Promotion d'Excellence – 1 ^{ère} Division
Niveau Foot à 11	Autres	
4 Niveaux pour les terrains de football réduit	Foot A8, Foot A5, Foot A4, Foot A3	

« FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR » F.A.F.A

Présents : Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

.....

Courrier reçu : LAURA

A l'attention des Mairies et des Clubs, un projet est à l'étude sur votre commune concernant les Installations Sportives – L'Emploi – Le Transport : le porteur du projet peut prendre contact auprès de la **Commission FFA du District** pour avis et préparation du dossier.

COMMISSION D'APPEL

(04.76.26.87.72) – mardi à partir de 16 H.

REUNION DU MARDI 20/06/2017

Président : M. VACHETTA.

Présents; A.SECCO (secrétaire) V. SCARPA, J-M. KODJADJANIAN, R. NODAM, G. BISERTA, J. LOUIS.

CONVOICATIONS

DOSSIER N° 59: Appel de Mr HOCINE Halime arbitre officiel de la décision de la commission départementale des arbitres reçue le 14 juin 2017.

Les frais de procédure de la commission d'appel (98€) seront à votre charge, vous devez déposer un chèque de la somme des frais de procédure au secrétariat du district de l'Isère avant la convocation.

L'audition aura lieu le Mardi 27/06/2017 à 18h30.

Les personnes convoquées le seront par un courrier envoyé aux personnes concernées.

APPEL REGLEMENTAIRE

AUDITION DU MARDI 20/06/2017

RELEVE DE DECISION

Composition de la commission d'appel du district :

Président : M. VACHETTA.

Présents; A.SECCO (secrétaire) V. SCARPA, J-M. KODJADJANIAN, R. NODAM, G. BISERTA.

DOSSIER N° 58: Appel du club de CROLLES-BERNIN de la décision de la commission des règlements prise le 23/05/2017 parue le 24/05/2017 PV N° 343.

MATCH: CROLLES-BERNIN 2 / VALLEE DU GUIERS – U15 – PROMOTION D'EXCELLENCE – POULE A du 29/04/2017.

La commission :

Infirmes la décision de la commission des règlements.

Dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

APPEL REGLEMENTAIRE

AUDITION DU MARDI 13/06/2017

NOTIFICATION DE DECISION

DOSSIER N° 57: Appel du club d'ARTAS CHARANTONNAY de la décision de la commission des règlements prise le 16/05/2017 parue le 18/05/2017 PV N°342.

MATCH: GROUPEMENT ISERE RHODANIENNE / ARTAS CHARANTONNAY – U 17 – PROMOTION D'EXCELLENCE – POULE B du 13/05/2017.

Composition de la commission d'appel du district :

Président : M. VACHETTA.

Présents; A.SECCO (secrétaire) V. SCARPA, G. DENECHERE, R. NODAM, G. BISERTA, J. LOUIS.

En présence de :

- Mr. CHATAIN Jean-Paul président du club d'ARTAS CHARANTONNAY.
- Mr. REILLE Nicolas éducateur du club d'ARTAS CHARANTONNAY.
- Mr. LIBERO Jean-Marc éducateur du GROUPEMENT ISERE RHODANIENNE.
- Mr. ROUSSILLION Alain arbitre officiel de la rencontre.
- Mr. MONTMAYEUR Marc, de permanence le week-end de la rencontre.
- Mr. BOULORD Jean-Marc président de la commission des règlements.

Après rappel des faits et de la procédure, l'appelant ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition. Les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.

Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF ;

Qu'il est recevable :

Considérant que le club d'ARTAS-CHARANTONNAY interjette appel de la décision de la commission des règlements prise le 16/05/2017 parue le 18/05/2017, PV N° 342 ayant donné match perdu par pénalité à son équipe U17 promotion d'excellence poule B.

MATCH: GROUPEMENT ISERE RHODANIENNE / ARTAS CHARANTONNAY – U 17 – PROMOTION D'EXCELLENCE – POULE B du 13/05/2017.

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre et des rapports des deux clubs.

- Considérant que REILLE Nicolas éducateur** du club d'ARTAS CHARANTONNAY n'a jamais été prévenu par le club adverse ou son éducateur du changement d'horaire de la rencontre, qu'il a consulté le site le vendredi soir, le match était programmé à 15h30 et le samedi matin jour du match à 14h00.
- Considérant que CHATAIN Jean-Paul président** du club d'ARTAS CHARANTONNAY confirme les dires de son éducateur.
- Considérant que CHATAIN Jean-Paul président** du club d'ARTAS CHARANTONNAY est surpris que sur la rubrique championnat son équipe est déclarée forfait avec l'amende conséquente dans les dernières journées alors que la commission des règlements avait donnée match perdu par pénalité.



- **Considérant les explications données par Mr LIBERO Jean-Marc** éducateur du *GROUPEMENT ISERE RHODANIENNE* sur l'horaire du match précisant que le secrétaire du club a envoyé par mail au district la demande de changement d'horaire (14h00 au lieu de 15h30) quinze jours avant la rencontre, changement validé par le district.
- **Considérant que l'arbitre officiel Mr ROUSSILLION Alain** explique à la commission qu'il a regardé mercredi matin sa désignation du week-end et que le match était prévu à 14h00. A 14h15 l'équipe d'ARTAS-CHARANTONNAY était absente, ne sachant pas quoi faire avec la FMI il a appelé la personne de permanence, qu'il a pensée à la feuille de match papier, mais n'avait pas l'autorisation de l'utiliser et a préféré ne pas faire jouer ce match.
- **Considérant que Mr MONTMAYEUR Marc** de permanence le week-end de la rencontre relate avoir été appelé par l'arbitre officiel sur l'absence de l'équipe d'ARTAS-CHATANTONNAY et qu'un problème d'horaire du district et du club D'ARTAS-CHARANTONNAY a certainement eu lieu.
- **Considérant que Mr BOULORD Jean-Marc président de la commission des règlements** s'est encore une fois retrouvé avec un dossier pour un match non joué suite à des changements d'horaire que le *GROUPEMENT ISERE RHODANIENNE* a effectué la demande de changement dans les délais.
- **Considérant** que le *GROUPEMENT ISERE RHODANIENNE* a envoyé un SMS au club D'ARTAS-CHARANTONNAY le jeudi soit deux jours avant le match, mais que le correspondant D'ARTAS-CHARANTONNAY n'a pas consulté sa messagerie.
- **Considérant** qu'après différentes recherches la commission a trouvé le mail du *GROUPEMENT ISERE RHODANIENNE* que celui-ci a été envoyé quinze jours avant le match mais que la modification sur le site du district s'est faite la semaine du match en catimini.
- **Considérant** que le correspondant du club d'ARTAS-CHARANTONNAY n'a pas consulté sa messagerie durant deux jours mettant son club dans l'embarras.
- **Considérant** que le district de l'Isère a une part de responsabilités sur le changement des horaires,

Par ces motifs la commission:

Confirme la décision de la commission des règlements.

La commission demande au secrétariat de requalifier la rencontre en match perdu par pénalité à la place de FORFAIT et de lever l'amende afférente.

Les frais de procédure d'appel (98€) sont à la charge du DISTRICT de l'ISERE.

Les frais de déplacement de l'arbitre officiel (43,56€) sont à la charge du DISTRICT DE L'ISERE.

Les frais de déplacement du club du *GROUPEMENT ISERE RHODANIENNE* (47,52€) sont à la charge du DISTRICT DE L'ISERE.

Conformément aux dispositions de l'article 188-2 des Règlements Généraux de la F.F.F. la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue Rhône Alpes, dans un délai de 10 jours suivant les modalités des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

Le Président
MICHEL VACHETTA

Le Secrétaire
ANDRE SECCO

